

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION

MATÉRIEL DIDACTIQUE APPROUVÉ POUR L'ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE ET L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

Ouvrages de référence d'usage courant
2004-2005

Les établissements d'enseignement et les maisons d'édition sont autorisés à procéder pour leurs besoins à une reproduction totale ou partielle du présent document. S'il est reproduit pour vente, le prix de vente ne devra pas excéder le coût de reproduction.

© Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation, 2004

Les données de cette liste sont à jour au 30 août 2004.

COMITÉ D'ÉVALUATION DES RESSOURCES DIDACTIQUES

En mars 1998, la ministre de l'Éducation décidait de la constitution du Comité d'évaluation des ressources didactiques (CERD) conformément à l'article 477.8 de la Loi sur l'instruction publique. La formation du CERD est précisée à l'article 477.9 de la Loi. Sa mission et ses fonctions sont décrites aux articles 477.10 à 477.12.

Composition du CERD :

- Six membres exerçant une fonction de nature pédagogique qui ont été choisis au sein de commissions scolaires et d'établissements d'enseignement privés tant francophones qu'anglophones;
- Deux directrices ou directeurs d'école (primaire et secondaire);
- Deux parents d'élèves (primaire et secondaire);
- Une personne représentant les éditeurs de livres;
- Une personne représentant les commissions scolaires;
- Une ou un spécialiste rattaché à l'enseignement universitaire.

477.10 Le Comité a pour mission de conseiller le ministre sur toute question relative aux manuels scolaires, au matériel didactique ou aux catégories de matériel didactique.

Dans l'exercice de sa mission, le Comité recommande au ministre :

1^o les critères d'approbation des ressources didactiques;

2^o l'approbation des ressources didactiques.

477.11 Le Comité doit donner son avis au ministre sur toute question qu'il lui soumet relativement à l'évaluation, à l'approbation, à l'implantation et à la révision des ressources didactiques.

477.12 Le Comité peut :

1^o saisir le ministre de toute question relative aux ressources didactiques;

2^o solliciter et recevoir les observations et les suggestions d'individus ou de groupes sur toute question relative à telle matière.

Liste des membres du CERD

Nathalie Fortin, enseignante
École Saint-Sacrement
Commission scolaire du Lac-Saint-Jean

Francine Lussier, enseignante
Commission scolaire des Affluents

Guy Lefrançois
Directeur du préscolaire et du primaire
Pensionnat des Sacrés-Coeurs

Sharon Barker, enseignante et conseillère pédagogique
Québec High School
Commission scolaire Central Québec

Johanne Werbiski, enseignante
École Selwyn House

Danielle Dubé, directrice
École Sainte-Hélène
Commission scolaire des Navigateurs

Daniel Guay, directeur
École primaire-secondaire Marie-Rivier

Marie-France Lévesque, enseignante
École Georges-Vanier
Commission scolaire de Montréal

Diane Miron, première vice-présidente
Fédération des comités de parents de la province de Québec (FCPPQ)

Jean Canac-Marquis, président-directeur général
Mondia Éditeurs inc.

Élyse Simard, présidente
Comité de parents de la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe

François Lafortune, directeur des services éducatifs
Commission scolaire des Hautes-Rivières

Gilles Allen, secrétaire du Comité
Bureau d'approbation du matériel didactique
Direction des ressources didactiques
Ministère de l'Éducation

Michel Aubé, président du Comité
Professeur agrégé
Faculté d'éducation – Département de pédagogie
Université de Sherbrooke

PARTAGE DES RESPONSABILITÉS

La législation définit les pouvoirs et responsabilités des commissions scolaires, des établissements d'enseignement privés et du ministre de l'Éducation en ce qui concerne le matériel didactique utilisé dans les écoles.

En vertu de la Loi sur l'instruction publique, « le ministre peut établir la liste des manuels scolaires, du matériel didactique ou des catégories de matériel didactique approuvés par lui » (L.R.Q., c. I-13.3, a. 462).

La commission scolaire ou l'établissement privé s'assure que, pour l'enseignement des programmes d'études établis par le ministre, on ne se serve que des manuels scolaires et du matériel didactique ou des catégories de matériel didactique approuvés par le ministre (L.R.Q., c. I-13.3, a. 230 et c. E.-9.1, a. 35). Comme la liste du matériel didactique approuvé ne comporte que du matériel didactique de base, cette obligation ne porte que sur ce type de matériel.

Sur proposition des enseignantes et enseignants ou, dans le cas des propositions prévues au paragraphe 5, des membres du personnel concerné et après consultation du conseil d'établissement dans le cas visé au paragraphe 3, le directeur de l'école : « approuve, conformément à la présente loi et dans le cadre du budget de l'école, le choix des manuels scolaires et du matériel didactique requis pour l'enseignement des programmes d'études (L.R.Q., c. I-13.3, a. 96.15) ».

« L'élève, autre que celui inscrit aux services éducatifs pour les adultes, a droit à la gratuité des manuels scolaires et du matériel didactique requis pour l'enseignement des programmes d'études jusqu'au dernier jour du calendrier scolaire de l'année scolaire où il atteint l'âge de 18 ans, ou 21 ans dans le cas d'une personne handicapée au sens de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées (c. E-20.1). Cet élève dispose personnellement du manuel choisi, en application de l'article 96.15, pour chaque matière obligatoire et à option pour laquelle il reçoit un enseignement » (L.R.Q., c. I-13.3, a. 7).

DÉFINITIONS

Comme la Loi sur l'instruction publique le lui permet, le ministre approuve les ouvrages indispensables à l'éducation préscolaire et à l'enseignement primaire et secondaire, ouvrages correspondant à ce qu'il est convenu d'appeler le *matériel didactique de base*, qui comprend deux types d'ouvrages : les ensembles didactiques et les ouvrages de référence d'usage courant.

LES ENSEMBLES DIDACTIQUES

Les ensembles didactiques possèdent les caractéristiques suivantes :

- ils sont expressément conçus pour les élèves du primaire;
- ils se composent d'un manuel de l'élève et d'un guide d'enseignement conçus par cycle;
- le manuel de l'élève et le guide d'enseignement contiennent les éléments nécessaires au développement des compétences disciplinaires et transversales en lien avec les domaines généraux de formation; ils couvrent un ou plus d'un programmes disciplinaires;
- le guide d'enseignement comprend :
 - une définition de la conception de l'apprentissage compatible avec une approche par compétences;
 - un plan schématique établissant les liens entre les situations d'apprentissage proposées, les compétences à développer et les divers éléments du Programme de formation;
 - des indications sur l'utilisation du manuel de l'élève;
 - des exercices reproductibles et complémentaires aux tâches proposées dans le manuel.

LES OUVRAGES DE RÉFÉRENCE D'USAGE COURANT

Les ouvrages de référence qui suivent, dont la fréquence d'utilisation en classe est en général élevée, sont aussi considérés comme du matériel didactique de base : les dictionnaires usuels, les grammaires, les atlas et les bibles.

LES AUTRES CATÉGORIES DE MATÉRIEL DIDACTIQUE

Les ouvrages qui ne sont pas considérés comme du matériel didactique de base peuvent être utilisés en classe sans autorisation particulière du ministre. Ainsi, le matériel didactique de type complémentaire touchant seulement une partie d'un programme d'études, de même que la plupart des ouvrages de référence et les œuvres littéraires ou musicales, ne sont pas évalués par le ministre. Il appartient à chaque organisme scolaire de mettre en place les mécanismes d'évaluation et de sélection de ces ouvrages.

Malgré le fait qu'ils puissent être utilisés tous les jours en classe, les cahiers d'exercices ne sont pas considérés comme du *matériel didactique de base* et ne sont pas approuvés par le ministre. En conséquence, ils ne sont ni interdits, ni recommandés par lui. Comme c'est le cas pour l'ensemble du matériel de type complémentaire, c'est l'organisme scolaire qui a la responsabilité de décider de l'opportunité de les mettre entre les mains des élèves, après avoir fait les consultations nécessaires. Les *ensembles didactiques* approuvés par le ministre sont complets en eux-mêmes et comportent assez d'exercices pour qu'il ne soit pas nécessaire d'utiliser des cahiers d'exercices. Dans l'enseignement public, l'élève a droit à la gratuité du matériel didactique, mais ce droit « ne s'étend pas aux documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe » (L.R.Q., c. I-13.3, a.7).

1 LES CRITÈRES D'ÉVALUATION

1.1 Les aspects pédagogiques

Les critères liés aux aspects pédagogiques permettent d'évaluer l'adéquation du matériel didactique aux exigences du Programme de formation. Ils sont au nombre de cinq et se définissent ainsi :

CRITÈRE 1

Adéquation de la conception de l'apprentissage présentée dans le matériel aux exigences d'une approche par compétences

La réponse à ce critère sera :

- la présentation claire de la conception de l'apprentissage;
- l'adéquation entre la conception de l'apprentissage définie dans le matériel et celle du Programme de formation.

CRITÈRE 2

Adéquation du matériel didactique au Programme de formation

La réponse à ce critère sera :

- l'adéquation entre le matériel et les exigences du Programme de formation;
- la pertinence des situations d'apprentissage au regard des compétences à développer;
- le caractère suffisant des situations d'apprentissage au regard des compétences à développer.

CRITÈRE 3

Adéquation de l'évaluation des apprentissages à une approche par compétences

La réponse à ce critère sera :

- la pertinence des situations d'évaluation au regard des compétences à développer;
- la diversité des activités d'évaluation des apprentissages.

CRITÈRE 4

Exactitude des contenus du matériel didactique

La réponse à ce critère sera :

- l'exactitude et l'actualité des données et des théories propres à chacun des domaines d'apprentissage;
- l'objectivité des points de vue.

CRITÈRE 5

Qualité des facilitateurs pédagogiques

La réponse à ce critère sera :

- la correspondance du matériel à l'âge et au stade de développement des élèves;
- la présentation d'un plan schématique ou de tableaux articulant les éléments de la ou des situations d'apprentissage et ceux du Programme de formation;
- la précision des indications facilitant l'utilisation du matériel;
- la pertinence d'éléments facilitant l'apprentissage;
- l'adéquation des illustrations à l'information.

1.2 Les aspects socioculturels

Les aspects socioculturels consistent à s'assurer que le matériel représente adéquatement la diversité de la société québécoise et qu'il est exempt de discrimination.

Critère

Représentation démocratique et pluraliste de la société

La réponse à ce critère sera :

- une juste représentation (25 p. 100) des personnages des groupes minoritaires;
- des rapports égalitaires entre les personnages des deux sexes;
- une représentation diversifiée et non stéréotypée des caractéristiques personnelles ou sociales;
- l'interaction des personnages de groupes minoritaires dans des situations de la vie courante;
- la rédaction non sexiste des textes.

1.3 Les aspects matériels

Les aspects matériels répondent à un certain nombre d'exigences posées du point de vue de la personne qui utilise le matériel. Elles se regroupent en un critère qui se définit ainsi :

Critère

Qualité du matériel

La réponse à ce critère sera :

- la durabilité de la couverture et de la reliure du manuel de l'élève;
- la durabilité du matériel d'accompagnement;
- la présentation convenable du matériel;
- l'accessibilité à l'information;
- la lisibilité du texte et des illustrations.

1.4 Les aspects publicitaires

Les aspects publicitaires consistent à s'assurer que le matériel didactique est exempt de toutes formes de publicité.

Critère

Interdiction du placement de produit

La réponse à ce critère sera :

- l'absence de promotion qui pousse à la consommation;
- l'absence de promotion éditoriale.

1.5 Les aspects confessionnels

Les aspects confessionnels consistent à s'assurer que le matériel respecte les valeurs morales et religieuses.

1.6 Les aspects conventionnels

Les aspects conventionnels consistent à s'assurer que le matériel respecte :

- les règles du bon usage de la langue et du code écrits;
- les règles et les conventions propres à la toponymie;
- les règles relatives à la santé et à la sécurité;
- les règles et les conventions relatives au système international d'unités et aux autres normes d'écriture.

DURÉE DE L'APPROBATION

Ensembles didactiques

L'approbation est valable tant que le programme d'études demeure en vigueur. Toutefois, si l'information contenue dans le matériel avait avantage à être actualisée, la durée de l'approbation pourrait alors être limitée.

Ouvrages de référence d'usage courant

En règle générale, l'approbation des ouvrages de référence d'usage courant, comme les dictionnaires, est valable pour 10 ans.

DROIT D'AUTEUR

Les ouvrages qui figurent sur la liste d'exclusions publiée par la Société québécoise de gestion collective des droits de reproduction (COPIBEC) sont protégés par la Loi sur le droit d'auteur. Il est donc interdit de les reproduire sous quelque forme que ce soit, de les adapter ou de les modifier, en tout ou en partie, sans l'autorisation de la détentrice ou du détenteur du droit d'auteur, généralement l'éditeur.

L'interdiction de reproduction ne s'applique toutefois pas aux ouvrages dans lesquels se trouvent des notices qui autorisent les enseignantes et les enseignants à en reproduire certaines parties ou certaines pages, parfois détachables.

De plus, en vertu de l'entente sur la reproduction d'œuvres conclue entre la Société québécoise de gestion collective des droits de reproduction (COPIBEC) et le ministère de l'Éducation du Québec, certains ouvrages peuvent être photocopiés par les enseignantes et les enseignants à certaines conditions.

Ainsi, avant de reprographier un ouvrage, il faut s'assurer :

- qu'il ne figure pas sur la liste d'exclusions publiée par COPIBEC;
- que l'on respecte les conditions établies dans l'entente de reproduction.

Pour toute demande d'autorisation particulière concernant la reproduction d'une œuvre littéraire ou pour toute demande d'information relative à l'entente avec COPIBEC, communiquez avec Mme Francine Perreault, du Service des droits de COPIBEC, au (514) 288-1664 ou au 1 800 717-2022.

Pour obtenir de plus amples renseignements concernant le droit d'auteur, nous vous invitons à consulter le site Internet de la Direction des ressources didactiques : www.meq.gouv.qc.ca/drd.

*Bureau d'approbation du matériel didactique
Direction des ressources didactiques
Ministère de l'Éducation
1060, rue Louis-Alexandre-Taschereau, Aile Saint-Amable, 3^e étage
Québec (Québec) G1R 5E6*

*Téléphone: (418) 643-3534
Télécopieur: (418) 643-4546
Courrier électronique: bamd@meq.gouv.qc.ca*

	ÉLÉMENTS APPROUVÉS	PAGES
Picard, J.-L.	Atlas	160
Les Éditions CEC inc.	Guide d'utilisation	64

Certificat émis le 3 août 1994

La Bible - Parole de vie (avec les livres deutérocanoniques) © 2000

Dossier 2001-0007

ÉLÉMENT APPROUVÉ

PAGES

Bible

Société biblique française

Société biblique canadienne

Certificat émis le 18 septembre 2001

Le Nouveau Testament en français courant (Nouvelle édition révisée) © 1998

Dossier 2003-0018

ÉLÉMENT APPROUVÉ

PAGES

Bible

666

Société biblique française

Société biblique canadienne

Certificat émis le 27 octobre 2003

Parole de vie - Nouveau testament © 1993

Dossier 1995-0012

ÉLÉMENT APPROUVÉ

PAGES

Alliance biblique canadienne

Bible

665

Société biblique française

Société biblique canadienne

Certificat émis le 26 mai 1995

La Bible - Parole de vie © 2000

Dossier 2001-0008

ÉLÉMENT APPROUVÉ

PAGES

Bible

Société biblique française

Société biblique canadienne

Certificat émis le 18 septembre 2001

Le Nouveau Testament en français courant (Nouvelle édition révisée) © 1998

Dossier 2003-0018

ÉLÉMENT APPROUVÉ

PAGES

Bible

666

Société biblique française

Société biblique canadienne

Certificat émis le 27 octobre 2003

Parole de vie - Nouveau testament © 1993

Dossier 1995-0012

ÉLÉMENT APPROUVÉ

PAGES

Alliance biblique canadienne

Bible

665

Société biblique française

Société biblique canadienne

Certificat émis le 26 mai 1995

**OUVRAGES DE RÉFÉRENCE :
DICTIONNAIRES**

ANGLAIS, LANGUE SECONDE

2^e et 3^e cycles du primaire

Le petit visuel, dictionnaire français / anglais © 2003

Dossier 2003-0043

	ÉLÉMENT APPROUVÉ	PAGES
Corbeil, J.-C., Archambault, A. Éditions Québec Amérique inc.	Dictionnaire visuel	586

Certificat émis le 5 janvier 2004

The Longman Picture Dictionary © 1999

Dossier 2000-0027

	ÉLÉMENT APPROUVÉ	PAGES
Ashworth, J., Clark, J. Éditions du Renouveau Pédagogique inc.	Dictionnaire visuel	96

Certificat émis le 21 février 2001

3^e cycle du primaire

The HRW ESL Dictionary and Thesaurus © 2001

Dossier 2002-0020

	ÉLÉMENT APPROUVÉ	PAGES
En collaboration Éditions Grand Duc - HRW	Dictionnaire	1172

Certificat émis le 2 octobre 2002

**OUVRAGES DE RÉFÉRENCE :
DICTIONNAIRES**

FRANÇAIS, LANGUE D'ENSEIGNEMENT

1^{er} et 2^e cycles du primaire

Dictionnaire CEC Jeunesse (4^e édition) © 1999

Dossier 1999-0033

	ÉLÉMENT APPROUVÉ	PAGES
En collaboration Les Éditions CEC inc.	Dictionnaire	1294

Certificat émis le 10 mars 2000

Note : Les tableaux de conjugaison ne sont pas déséxisés.

1^{er}, 2^e et 3^e cycles du primaire

Larousse des jeunes (Éd. nord-américaine) © 2000

Dossier 2000-0023

	ÉLÉMENT APPROUVÉ	PAGES
En collaboration Larousse <u>Messageries ADP-Librairie division références</u>	Dictionnaire	1096

Certificat émis le 13 février 2001

Mon premier dictionnaire français illustré, 2^e édition © 2001

Dossier 1999-0039

	ÉLÉMENT APPROUVÉ	PAGES
Elliott, N. Guérin, éditeur ltée	Dictionnaire	1183

Certificat émis le 14 juin 2001

**OUVRAGES DE RÉFÉRENCE :
DICTIONNAIRES**

FRANÇAIS, LANGUE D'ENSEIGNEMENT

2^e et 3^e cycles du primaire

Dictionnaire CEC intermédiaire (3^e édition) © 1999

Dossier 1999-0034

	ÉLÉMENT APPROUVÉ	PAGES
En collaboration Les Éditions CEC inc.	Dictionnaire	2052

Certificat émis le 10 mars 2000

Note : Les tableaux de conjugaison ne sont pas désexisés.

Dictionnaire Le visuel junior © 1994

Dossier 2000-0025

	ÉLÉMENT APPROUVÉ	PAGES
Corbeil, J.-C., Archambault, A. Éditions Québec Amérique inc.	Dictionnaire visuel	224

Collection Langue et culture

Certificat émis le 6 décembre 1994

Larousse super major © 2004

Dossier 2004-0015

	ÉLÉMENT APPROUVÉ	PAGES
En collaboration Larousse <u>Interforum Canada inc.</u>	Dictionnaire	1375

Certificat émis le 8 juillet 2004

Note : Un errata paraîtra dans tous les ouvrages vendus au Québec.

Le Multi des jeunes Dictionnaire de la langue française © 1997

Dossier 1997-0004

	ÉLÉMENT APPROUVÉ	PAGES
Villers, M.-É. de Éditions Québec Amérique inc.	Dictionnaire	1000

Collection Langue et culture

Certificat émis le 1^{er} mai 1997

**OUVRAGES DE RÉFÉRENCE :
DICTIONNAIRES**

FRANÇAIS, LANGUE D'ENSEIGNEMENT

2^e et 3^e cycles du primaire

Le Robert Junior illustré © 2002

Dossier 2002-0034

	ÉLÉMENT APPROUVÉ	PAGES
De Bessé, B. et autres	Dictionnaire	1233
Dictionnaires Le Robert		
<u>VUP Services Canada inc.</u>		

Certificat émis le 20 janvier 2003

3^e cycle du primaire

Dictionnaire HRW et thésaurus © 2000

Dossier 2000-0006

	ÉLÉMENTS APPROUVÉS	PAGES
En collaboration	Dictionnaire	1960
Éditions Grand Duc - HRW	Thésaurus	303

Certificat émis le 5 octobre 2000

OUVRAGES DE RÉFÉRENCE : GRAMMAIRES

FRANÇAIS, LANGUE D'ENSEIGNEMENT

2^e cycle du primaire

Grammaire du deuxième cycle - Pour apprendre, s'exercer et consulter © 2001

Dossier 2001-0022

	ÉLÉMENTS APPROUVÉS	PAGES
Nadeau, M., Trudeau, S.	Grammaire	298
Publications Graficor	Guide d'utilisation ©2002	156

Certificat émis le 19 février 2002

Le petit guide du 2^e cycle © 2003

Dossier 2003-0012

	ÉLÉMENTS APPROUVÉS	PAGES
Bouchard, N. N., Lévesque, C.	Corrigé d'exercices	62
Éditions Grand Duc - HRW	Grammaire	277

Certificat émis le 27 août 2003

Note : Un errata doit être apposé au début de la grammaire jusqu'à nouvelle impression de l'ouvrage.

2^e et 3^e cycles du primaire

Code vert - Petite grammaire pour le primaire © 1994

Dossier 1994-0024

	ÉLÉMENT APPROUVÉ	PAGES
Carrier, L., Marcoux, C.	Grammaire	170
Éditions Grand Duc - HRW		

Certificat émis le 26 septembre 1994

Note : Ce matériel est partiellement conforme au contenu du programme d'études.

OUVRAGES DE RÉFÉRENCE : GRAMMAIRES

FRANÇAIS, LANGUE D'ENSEIGNEMENT

2^e et 3^e cycles du primaire

Grammaire de base © 2000

Dossier 2000-0026

	ÉLÉMENTS APPROUVÉS	PAGES
Chartrand, S.-G., Simard, C.	Guide d'enseignement	88
Éditions du Renouveau Pédagogique inc.	Grammaire	328

Collection Grammaire de base

Certificat émis le 13 février 2001

La grammaire du primaire pour bien écrire © 1994

Dossier 1994-0015

	ÉLÉMENTS APPROUVÉS	PAGES
Boily, R.	Grammaire	253
Les Éditions CEC inc.	Guide d'utilisation	31

Certificat émis le 3 août 1994

Mon premier aide-mémoire grammatical © 1996

Dossier 1996-0025

	ÉLÉMENT APPROUVÉ	PAGES
Therrien, M.	Grammaire	121
Les Éditions Michel Therrien inc.		

Certificat émis le 1^{er} mai 1997

Note : Ce matériel est partiellement conforme au contenu du programme d'études.

Petit code grammatical © 1999

Dossier 1999-0001

	ÉLÉMENT APPROUVÉ	PAGES
Elliott, N.	Code grammatical	150
Lidec inc.		

Certificat émis le 1^{er} avril 1999

Note : Ce matériel est partiellement conforme au contenu du programme d'études.

**OUVRAGES DE RÉFÉRENCE :
GRAMMAIRES**

FRANÇAIS, LANGUE D'ENSEIGNEMENT

2^e et 3^e cycles du primaire

Si la grammaire m'était contée... © 1993

Dossier 1993-0064

	ÉLÉMENTS APPROUVÉS	PAGES
Mareuil, A.	Guide d'enseignement	176
Éditions du Renouveau Pédagogique inc.	Grammaire	200

Certificat émis le 29 mars 1994

Note : Ce matériel est partiellement conforme au contenu du programme d'études.

3^e cycle du primaire

185 leçons, 185 pages - Petite grammaire française © 1997

Dossier 1997-0008

	ÉLÉMENT APPROUVÉ	PAGES
Couillard, J.	Grammaire	
Jean Couillard, éditeur enr.		

Certificat émis le 29 janvier 1998

Note : Ce matériel est partiellement conforme au contenu du programme d'études.

Grammaire du troisième cycle - Pour apprendre, s'exercer et consulter © 2003

Dossier 2003-0028

	ÉLÉMENTS APPROUVÉS	PAGES
Nadeau, M., Trudeau, S.	Documents reproductibles	39
Publications Graficor	Grammaire	330

Certificat émis le 29 septembre 2003

**OUVRAGES DE RÉFÉRENCE :
GRAMMAIRES**

FRANÇAIS, LANGUE D'ENSEIGNEMENT

3^e cycle du primaire

Le petit guide du 3^e cycle © 2004

Dossier 2004-0011

	ÉLÉMENT APPROUVÉ	PAGES
Lévesque, C., Bourbeau, G., Gosselin, M.-H. Éditions Grand Duc - HRW	Grammaire	338

Certificat émis le 22 juin 2004

Ma première grammaire Bescherelle © 2003

Dossier 2003-0001

	ÉLÉMENT APPROUVÉ	PAGES
Cauchon, J. Éditions Hurtubise HMH Itée	Grammaire	496

Collection Bescherelle

Certificat émis le 3 juin 2003

Ta nouvelle grammaire © 2004

Dossier 2003-0044

	ÉLÉMENT APPROUVÉ	PAGES
Canac-Marquis, J. et autres Éditions du Phare inc. / Mondia Éditeurs inc.	Grammaire	340

Certificat émis le 24 mars 2004

ANNEXE 1

INDEX DES TITRES

1	185 leçons, 185 pages - Petite grammaire française	10
----------	--	----

A	Atlas L'Actuel	1
----------	----------------	---

C	Code vert - Petite grammaire pour le primaire	8
----------	---	---

D	Dictionnaire CEC intermédiaire (3e édition)	6
	Dictionnaire CEC Jeunesse (4e édition)	5
	Dictionnaire HRW et thésaurus	7
	Dictionnaire Le visuel junior	6

G	Grammaire de base	9
	Grammaire du deuxième cycle - Pour apprendre, s'exercer et consulter	8
	Grammaire du troisième cycle - Pour apprendre, s'exercer et consulter	10

L	La Bible - Parole de vie	3
	La Bible - Parole de vie (avec les livres deutérocanoniques)	2
	La grammaire du primaire pour bien écrire	9
	Larousse des jeunes (Éd. nord-américaine)	5
	Larousse super major	6
	Le Multi des jeunes Dictionnaire de la langue française	6
	Le Nouveau Testament en français courant (Nouvelle édition révisée)	2, 3
	Le petit guide du 2e cycle	8
	Le petit guide du 3e cycle	11
	Le petit visuel, dictionnaire français / anglais	4
	Le Robert Junior illustré	7

M	Ma première grammaire Bescherelle	11
	Mon premier aide-mémoire grammatical	9
	Mon premier dictionnaire français illustré, 2e édition	5

P	Parole de vie - Nouveau testament	2, 3
----------	-----------------------------------	------

P

Petit code grammatical 9

S

Si la grammaire m'était contée... 10

T

Ta nouvelle grammaire 11

The HRW ESL Dictionary and Thesaurus 4

The Longman Picture Dictionary 4

ANNEXE 2

LISTE DES ÉDITEURS ET DES DISTRIBUTEURS

LISTE DES ÉDITEURS ET DES DISTRIBUTEURS

Dictionnaires Le Robert

Voir VUP Services Canada inc.

Éditions du Phare inc. / Mondia Éditeurs inc. 105, rue de Martigny Ouest	SAINT-JÉRÔME (Québec)	J7Y 2G2	(450) 438-8479 télécopieur : (450) 432-3892
Éditions du Renouveau Pédagogique inc. 5757, rue Cypihot	SAINT-LAURENT (Québec)	H4S 1R3	(514) 334-2690 télécopieur : (514) 334-4720
Éditions Grand Duc - HRW 955, rue Bergar	Laval (Québec)	H7L 4Z6	(514) 334-8466 télécopieur : (514) 334-8387
Éditions Hurtubise HMH ltée 1815, avenue De Lorimier	MONTRÉAL (Québec)	H2K 3W6	(514) 523-1523 télécopieur : (514) 523-9969
Éditions Québec Amérique inc. 329, rue de la Commune Ouest, 3e étage	MONTRÉAL (Québec)	H2Y 2E1	(514) 499-3000 télécopieur : (514) 499-3010
Guérin, éditeur ltée 4501, rue Drolet	MONTRÉAL (Québec)	H2T 2G2	(514) 842-3481 télécopieur : (514) 842-4923
Interforum Canada inc. 1050, boulevard René-Lévesque Est, bureau 100	Montréal (Québec)	H2L 2L6	(514) 281-1050 télécopieur : (514) 281-8413
Jean Couillard, éditeur enr. 225, rue des Écores	MONTMAGNY (Québec)	G5V 1A1	(418) 248-7894 télécopieur : (418) 248-7895
Larousse Voir Messageries ADP-Librairie division références			
Larousse Voir Interforum Canada inc.			
Les Éditions CEC inc. 8101, boulevard Métropolitain Est	ANJOU (Québec)	H1J 1J9	(514) 351-6010 télécopieur : (514) 351-3534
Les Éditions Michel Therrien inc. 736, avenue des Mille-îles Ouest	SAINTE-THÉRÈSE (Québec)	J7E 4E6	(450) 434-3615 télécopieur : (450) 434-5159
Lidec inc. 4350, avenue de l'Hôtel-de-Ville	MONTRÉAL (Québec)	H2W 2H5	(514) 843-5991 télécopieur : (514) 843-5252

LISTE DES ÉDITEURS ET DES DISTRIBUTEURS

Messageries ADP-Librairie division références 1261 A, rue Shearer	MONTRÉAL (Québec)	H3K 3G4	(514) 939-0180 télécopieur : (514) 939-0705
Publications Graficor 7001, boulevard Saint-Laurent	Montréal (Québec)	H2S 3E3	(514) 273-1066 télécopieur : (514) 276-0324
Société biblique canadienne 4050, avenue du Parc-Lafontaine	MONTRÉAL (Québec)	H2L 3M8	(514) 524-7873 télécopieur : (514) 524-6116
Société biblique française Voir Société biblique canadienne			
VUP Services Canada inc. 1050, boul. René-Lévesque Est, bureau 100	Montréal (Québec)	H2L 2L6	(514) 281-1050 télécopieur : (514) 281-8413

INTRODUCTION

iii

MATÉRIEL DIDACTIQUE APPROUVÉ

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

Atlas: SCIENCES HUMAINES	1
Bible: ENSEIGNEMENT MORAL ET RELIGIEUX CATHOLIQUE	2
Bible: ENSEIGNEMENT MORAL ET RELIGIEUX PROTESTANT	3
Dictionnaires: ANGLAIS, LANGUE SECONDE	4
Dictionnaires: FRANÇAIS, LANGUE D'ENSEIGNEMENT	5
Grammaires: FRANÇAIS, LANGUE D'ENSEIGNEMENT	8

ANNEXE 1: INDEX DES TITRES 12

ANNEXE 2: LISTE DES ÉDITEURS ET DES DISTRIBUTEURS 15